



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 30 juin 2020

Compte Administratif 2019
Ville de la Crèche
Note de synthèse

Exercice 2019

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du compte administratif 2019 de la Ville de La Crèche.

I. Contexte général

La population de la Commune, au 1er janvier 2020 est de 5 764 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 706 habitants au 1^{er} janvier 2019.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 764	374 351	5 956 978
Nombre de foyers fiscaux	2 432	160 626	2 615 300
Part des foyers fiscaux non imposables	40 %	54,20 %	51,50 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 702	19 898	20 370

II. Résultat du Compte Administratif 2019

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. Détails des sections

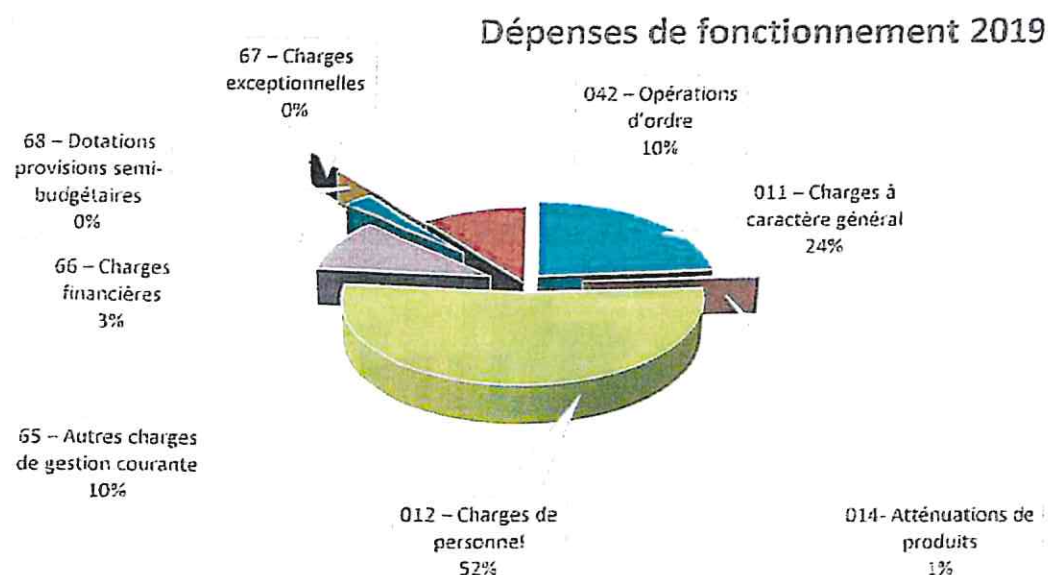
1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
011 – Charges à caractère général	1 140 177,16	1 326 486,77	16,34 %
012 – Charges de personnel	2 822 997,94	2 916 786,02	3,32 %
014- Atténuations de produits	24 490,00	22 558,00	-7,89 %
65 – Autres charges de gestion courante	611 799,21	560 927,62	-8,31 %
66 – Charges financières	151 077,06	154 342,43	2,16 %
67 – Charges exceptionnelles	4 204,43	12 088,55	187,52 %
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	5 484,49	2 111,29	-61,50 %
023 – Virement à la section d'investissement			
042 – Opérations d'ordre entre sections	314 216,54	575 541,85	83,17 %
TOTAL	5 074 446,83	5 570 842,53	9,78 %



Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure : eau, électricité, téléphone, chauffage, travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses du personnel.

Chapitre 65 : il y figure :

- les contributions aux organismes de regroupement (ex : syndicats),
- les contributions aux écoles,
- les subventions aux associations.

Chapitre 66 – Charges financières : Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

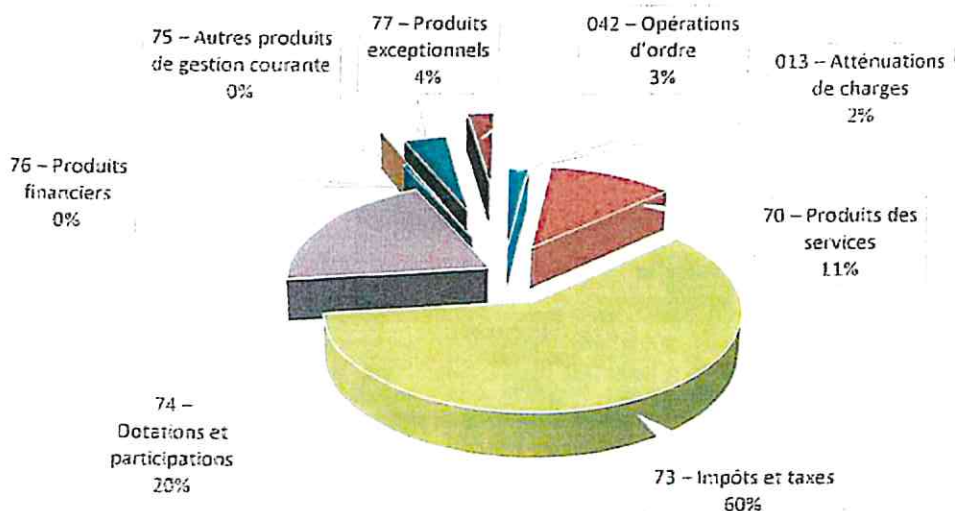
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre des sections : Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements des immobilisations.

1.2 Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement pour 2019 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
013 – Atténuations de charges	91 541,24	103 272,89	12,82 %
70 – Produits des services	684 185,68	654 518,10	-4,34 %
73 – Impôts et taxes	3 336 082,99	3 433 604,15	2,92 %
74 – Dotations et participations	1 054 682,51	1 158 741,50	9,87 %
75 – Autres produits de gestion courante	32 429,76	22 737,68	-29,89 %
76 – Produits financiers	62,00	72,34	16,68 %
77 – Produits exceptionnels	58 186,65	222 074,27	281,66 %
78 – Reprises provisions semi budgét.	8 258,45	0	
042 – Opérations d'ordre	99 085,21	142 929,69	44,25 %
TOTAL	5 364 514,49	5 737 950,62	6,96 %

Recettes de fonctionnement 2019



Chapitre 70 « Ventes de produits et prestations de services » : Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Ville (ex : facturation restauration scolaire, de la garderie, concessions des cimetières...).

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : Ce chapitre est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes. Pour rappel, l'attribution de compensation est identique à l'année 2016, 2017, 2018 et 2019, soit la somme de 933 434 €.

Chapitre 74 « Dotations et participations » : Malgré une faible baisse de la dotation forfaitaire de 9 878 € entre les C.A de 2019 et 2018, ce chapitre connaît une augmentation de 9,87 % (diminution des subventions au titre du contrat avenir, CUI-CAE ; augmentation des subventions au titre de la CAF et de la dotation solidarité rurale).

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : cela concerne les revenus d'immeuble et les redevances des concessionnaires. Celle-ci s'élève à 20 866,67 € pour l'année 2019.

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : il correspond aux produits de cessions immobilisations pour un montant de 201 205,09 € en 2019.

Chapitre 042 : celui-ci concerne principalement les amortissements, les travaux en régie, et aux neutralisations amortissements de subventions d'équipements versées.

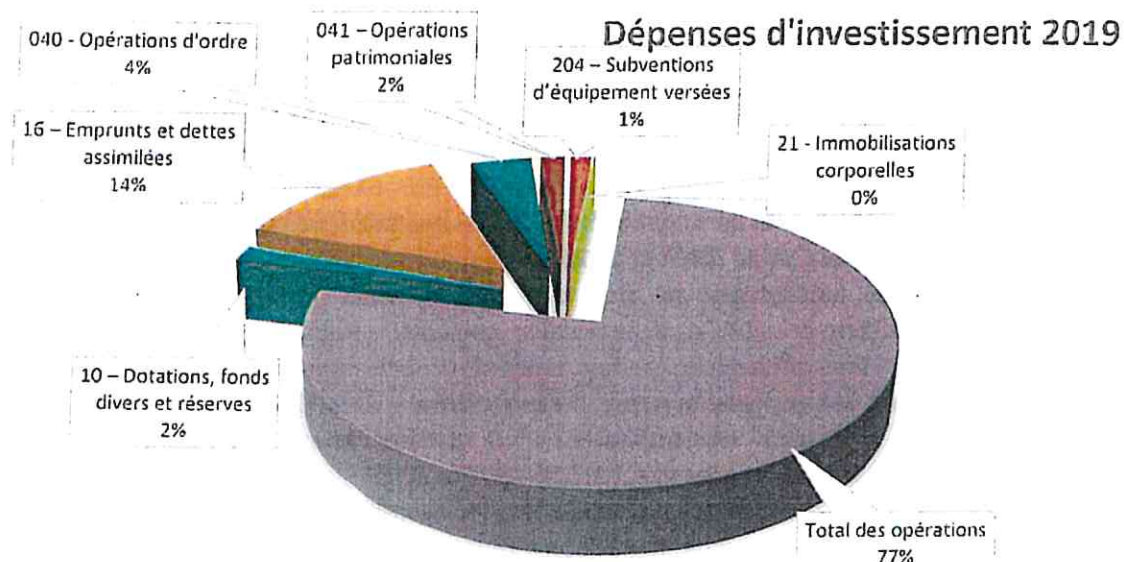
2. Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. La section d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'informatisation des écoles, l'aménagement de voirie, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...).

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
20 - Immobilisations incorporelles			
204 – Subventions d'équipement versées	53 214,65	49 125,58	-7,68 %
21 - Immobilisations corporelles	11 242,12	4 948,06	-55,99 %
23 - Immobilisations en cours			
Ensemble des opérations	655 886,85	2 739 913,78	317,74 %
10 – Dotations, fonds divers et réserves	43 971,10	61 715,06	40,35 %
13 – Subventions d'investissement		6 556,46	
16 – Emprunts et dettes assimilés	458 511,74	500 429,73	9,14 %
040 – Opérations d'ordre	99 085,21	142 929,69	44,25 %
041 – Opérations patrimoniales	134 670,83	54 360,44	-59,63 %
TOTAL	1 456 582,50	3 559 978,80	144,41 %



Chapitre 21 – Immobilisations corporelles. Chapitre « total des opérations » on retrouve l'ensemble des travaux effectués par la collectivité. La Commune a réalisé des travaux et achat d'équipements pour un montant de 2 739 913,78 € pour l'année 2019.

Chapitre 10 – Immobilisations corporelles. Est comptabilisé à ce chapitre la taxe d'aménagement à reverser à la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre. Pour 2019, nous avons remboursé la somme de 61 715,06 €.

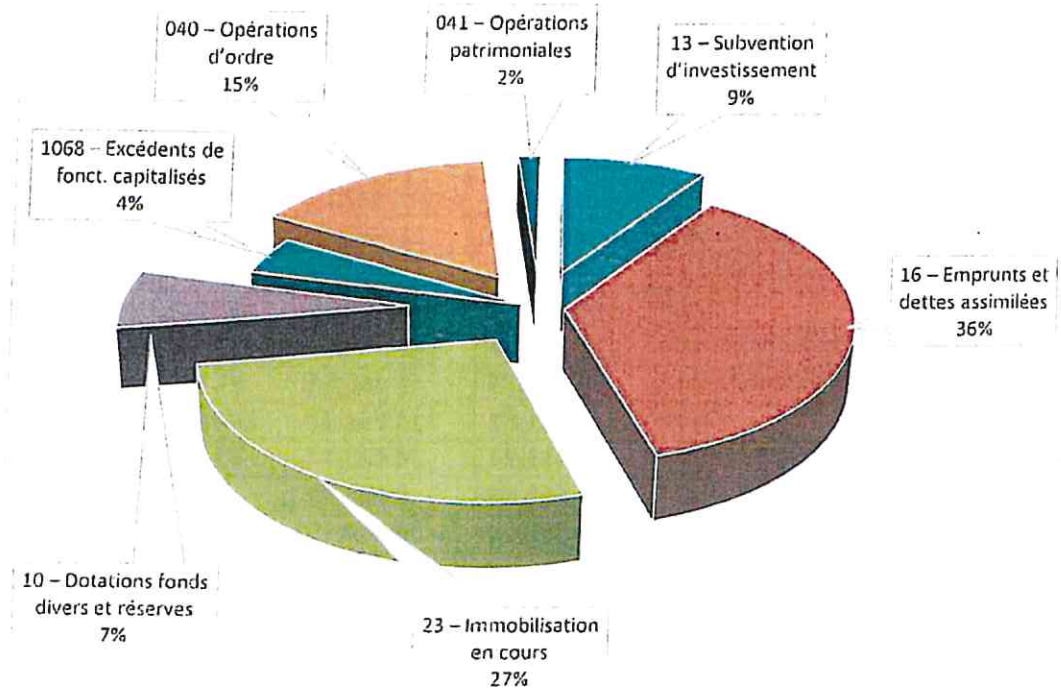
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés. Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts de la Commune.

Au chapitre 040 (Opérations d'ordre), celui-ci concerne les subventions d'investissement et les travaux en régie, et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
13 – subventions investissement	227 220,42	349 821,57	53,96 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	500 000,18	1 350 000,00	170 %
20 – Immobilisations incorporelles			
21 – Immobilisations corporelles	158,92		
10 – Dotations fonds divers et réserves	198 376,30	251 649,26	26,85 %
23 – Immobilisations en cours	4 278,29	1 004 365,11	23 375 %
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	108 263,80	164 040,12	51,52 %
040 – Opérations d'ordre	314 216,54	575 541,85	83,17 %
041 – Opérations patrimoniales	134 670,83	54 360,44	-59,63 %
TOTAL	1 487 185,28	3 749 778,35	152 414 %

Recettes d'investissement 2019



Chapitre 13 : il représente les subventions (Etat, Département, Région....) perçues.

Chapitre 16 : pour l'exercice 2019, trois prêts ont été contractés pour un montant total de 1 350 000 €.

Chapitre 10 : A ce chapitre, le FCTVA et la taxe d'aménagement sont perçus. Nous y retrouvons également le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Chapitre 040 (Opérations d'ordre) : celui-ci concerne les amortissements.

IV. Budgets consolidés

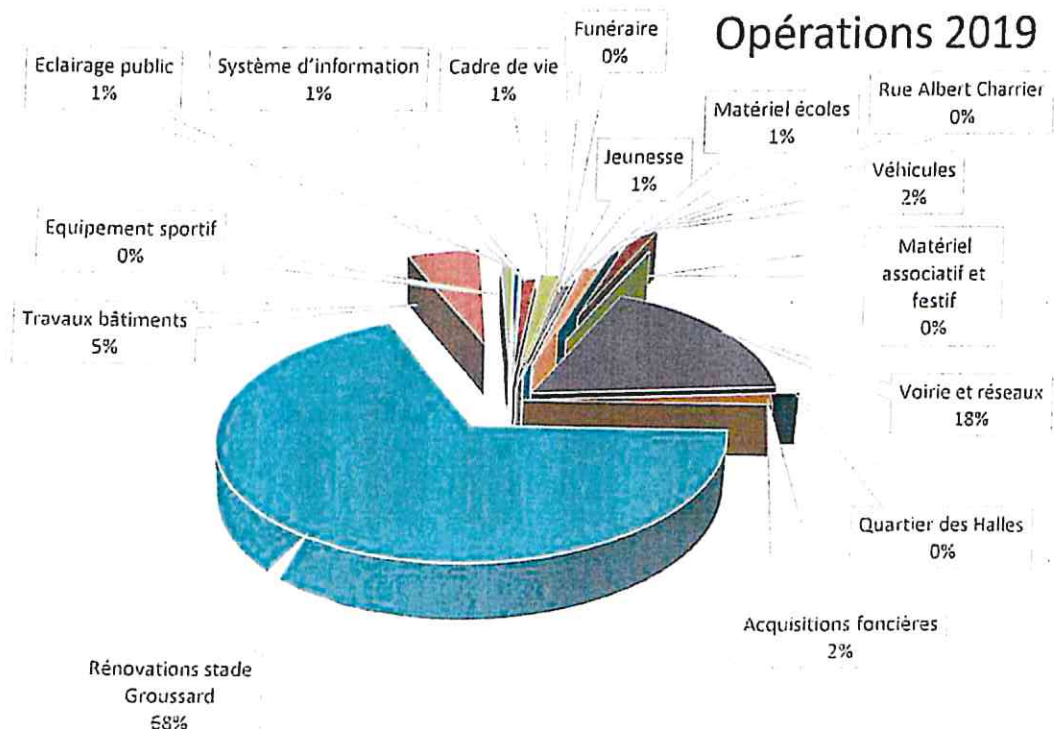
BUDGET	SECTION	2018		2019	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	Fonctionnement	5 074 446,83	5 716 419,33	5 570 842,53	6 215 883,00
	Investissement	1 738 712,90	1 574 672,78	3 818 019,16	3 983 930,35
Total		6 813 159,73	7 291 092,11	9 388 861,69	10 199 813,35
Cinéma Clouzot	Fonctionnement	128 737,63	128 737,63	126 500,74	126 500,74
	Investissement	30 604,00	32 800,51	31 974,59	39 630,44
Total		159 341,63	161 538,14	158 475,33	166 131,18
Hélianthe	Fonctionnement	158 505,68	158 505,68	137 807,22	137 807,22
	Investissement	56 605,34	55 455,34	57 046,94	57 046,94
Total		215 111,02	213 961,02	194 854,16	194 854,16
Location salles Municipales	Fonctionnement	24 413,74	24 413,74	26 434,03	26 434,03
	Investissement	7 501,54	6 523,83	2 031,45	2 918,40
Total		31 915,28	30 937,57	28 465,48	29 352,43
Total Général		7 219 527,66	7 697 528,84	9 770 656,66	10 590 151,12

V. Crédits d'investissements

Le tableau présente les opérations effectuées :

Opérations	Libellé	Montant 2018 en euros	Montant 2019 en euros
35	Equipements sportifs	20 071,24	10 554,42
37	Systèmes d'information	20 994,14	28 761,54
40	Cadre de vie	29 725,04	38 974,86
49	Jeunesse	14 454,71	23 312,09
65	Funéraire	7 674	0
85	Matériels écoles	59 490,60	31 467,44
100	Rue Albert Charrier	4 928	0
114	Véhicules	255,60	42 732,76
115	Matériels associatifs et festifs	12 668,46	2 928,92
116	Voirie et réseaux	304 043,85	485 542,94
118	Quartier des Halles	51 457,55	0
119	Acquisitions foncières	4 241,88	40 095,78
120	Rénovation stade Groussard	67 654,43	1 863 572,28 *
121	Travaux bâtiments	32 255,31	148 255,38
122	Eclairage public	25 378,24	23 715,37
098	Extension de la Mairie (annexe)	593,80	
Total		655 886,85	2 739 913,78

- 872 786,28 € de travaux et 990 786 € d'intégration d'inventaire



VI. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne Nette

Epargne brute et nette

En Euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Capacité autofinancement (CAF) ou épargne Brute	743 000	911 000	1 106 000	1 095 000	904 874	804 164	326 732	439 255	493 949	484 184	450 917
épargne nette* (après remboursement capital des emprunts)	295 000	491 000	696 000	726 000	535 314	423 352	- 63 759	56 812	67 813	25 672	- 49 512

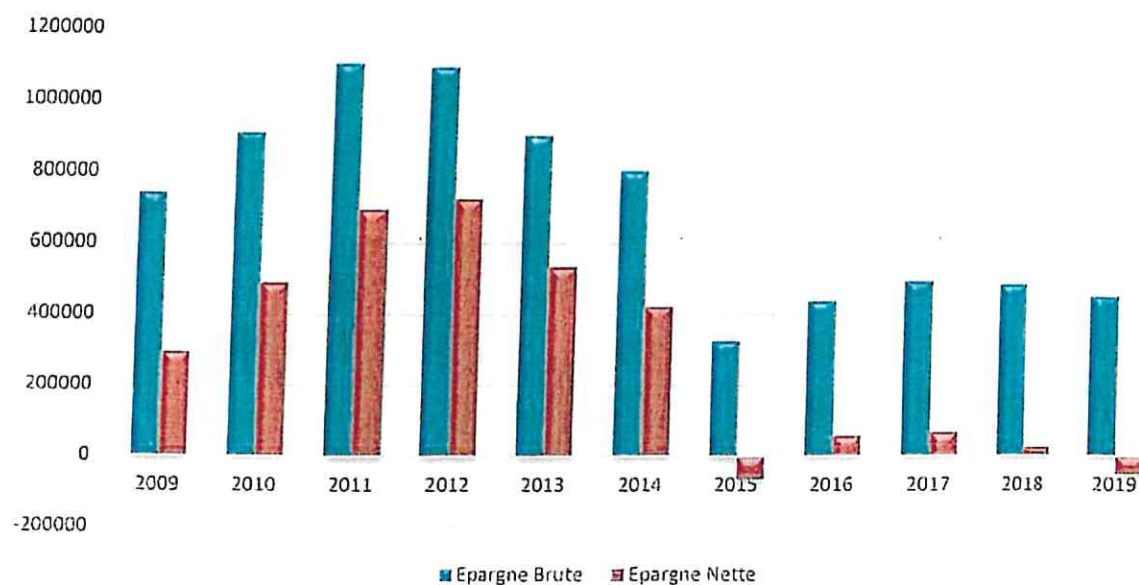
*Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

*Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'épargne brute est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Celle-ci correspond à l'évolution de la section de fonctionnement.

L'épargne nette représente l'autofinancement disponible, une fois le remboursement du capital d'emprunts réalisé.

Restrospective de 2009 à 2019



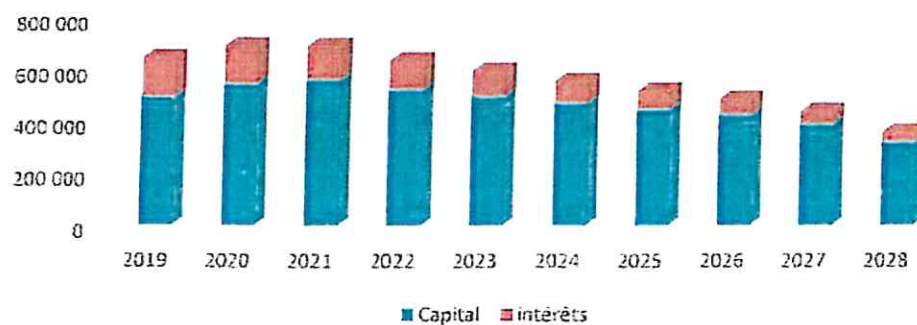
VII. Niveau d'endettement de la collectivité

2. l'Etat de la dette

2.1 Flux du remboursement de l'annuité de la dette en euros

En euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital	500 430	552 238	569 120	529 120	503 354	477 998	452 343	431 325	395 214	325 222
Intérêts	151 461	148 528	131 424	114 342	99 770	85 346	72 379	60 831	49 521	39 555
Total	651 891	700 766	700 544	643 462	603 124	563 344	524 722	492 156	444 735	364 777

Flux du remboursement de l'annuité de la dette



2.2 Evolution du capital restant dû au 1^{er} janvier 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Montant	5 191 109	6 040 680	5 488 422	4 919 322	4 390 202	3 886 848	3 408 849	2 956 506	2 525 181	2 129 967

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2019

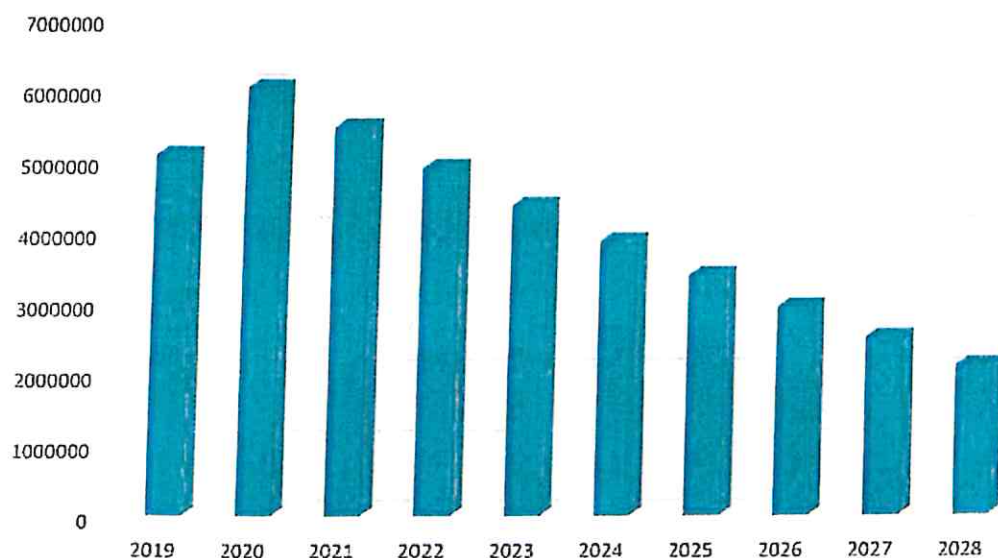


Tableau du profil d'extinction de la dette
par exercice annuel du 01/01/2019 au 31/12/2028

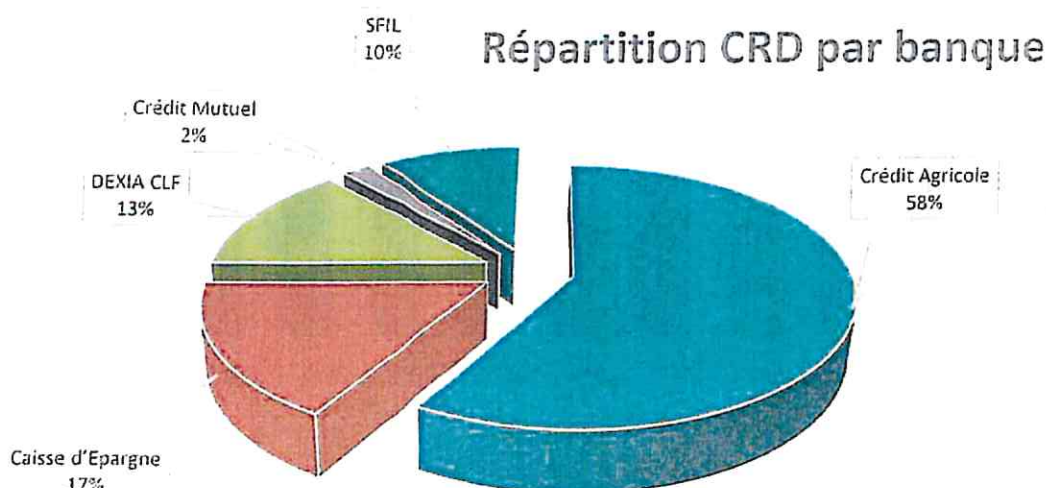
Année	Capital restant dû début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Capital restant dû fin d'exercice
2019	5 191 109	500 430	151 461	651 891	6 040 680
2020	6 040 680	552 238	148 528	700 766	5 488 422
2021	5 488 422	569 120	131 424	700 544	4 919 322
2022	4 919 322	529 120	114 342	643 462	4 390 202
2023	4 390 202	503 354	99 769	603 123	3 886 848
2024	3 886 848	477 998	85 346	563 344	3 408 849
2025	3 408 849	452 343	72 379	524 722	2 956 506
2026	2 956 506	431 325	60 831	492 156	2 525 181
2027	2 525 181	395 214	49 521	444 735	2 129 967
2028	2 129 967	325 222	39 555	364 777	1 804 745

2.3 Evolution du capital restant dû par banque

Capital restant dû par banques au 1^{er} Janvier 2019 (budget principal) :

Prêteur	Banque	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
	Crédit Agricole	4 868 000.00 €	3 020 973.37 €	14
	Caisse d'Epargne	1 630 000.00 €	860 445.10 €	6
	DEXIA CLF	2 364 694.10 €	700 978.67 €	5
	Crédit Mutuel	150 000.00 €	98 231.33 €	1
	SFIL	850 000.00 €	510 480.97 €	3
		8 512 694.10 €	5 191 109.44 €	29

NB : la SFIL (Caisse Française de Financement) est la banque publique qui a repris une partie des emprunts DEXIA



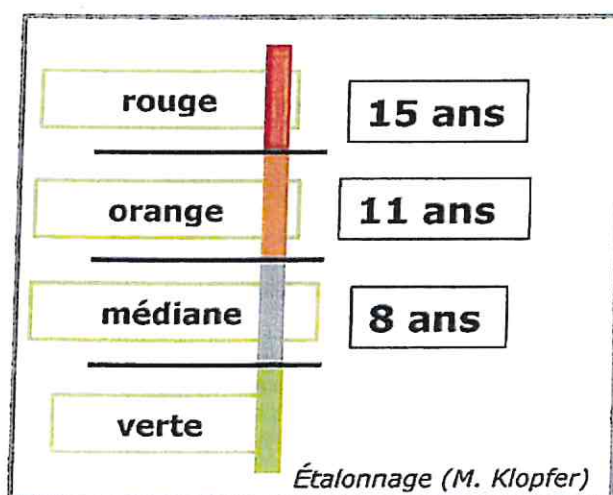
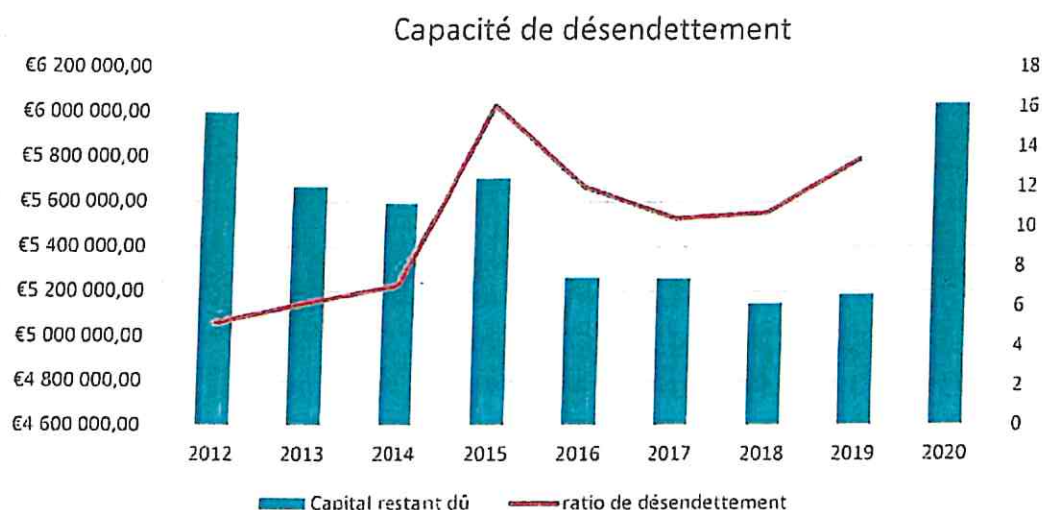
VIII. Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours (6 040 680 € / 450 917 €).

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio	6,2	7,1	16,1	12	10,43	10,72	13,40

Ainsi, la capacité de désendettement pour l'année 2019 est de 13,40 années pour le compte administratif en rapportant le montant du capital de la dette restant dû à l'épargne brute.



IX. Niveau des taux d'impositions

Evolution des taux de fiscalité depuis 2008 pour la Commune de La Crèche :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taxe habitation	7,69%	7,92%	8,00%	14,31%	14,31%	14,31%	14,31%	14,45%	14,81%	15,11%	15,26%	15,26%
évolution N-1		3%	1%					1%	2,5%	2%	1%	0%
taxe foncier bâti	12,29%	12,66%	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	12,92%	13,24%	13,50%	13,63%	13,63%
évolution N-1		3%	1%					1%	2,5%	2%	1%	0%
taxe foncier non bâti	44,43%	45,76%	46,22%	48,46%	48,46%	48,46%	48,46%	48,94%	50,16%	51,16%	51,67%	51,67%
évolution N-1		3%	1%					1%	2,5%	2%	1%	0%

Note : les évolutions de 2010 à 2011 ne résultent pas de décisions communales, mais de la réforme de la taxe professionnelle et d'un transfert de taxe d'habitation et de foncier bâti des départements vers les communes.

X. Principaux ratios

Valeurs	2017	2018	2019
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	842,07 €	916,86 €	875,45 €
2. Produits des impositions directes / Population :	376,27 €	386,64 €	383,78 €
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population :	931,44 €	958,18 €	980,55 €
4. Dépenses d'équipement brut / Population :	132,90 €	456,29 €	498,47 €
5. Encours de dette / Population :	910,95 €	882,91 €	874,71 €
6. DGF / Population :	104,08 €	103,14 €	104,67 €
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,59	0,56	0,58
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	0,99	1,05	0,98
9. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,14	0,48	0,51
10. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,98	0,92	0,89

XI. Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la Commune se répartissent au 31 décembre 2019 comme suit :

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Attaché	A	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{re} classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		27,00	10,00	37,00	28,44	4,37	32,81
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	13,00	9,00	22,00	13,53	4,37	17,90
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{re} classe	C	4,00	1,00	5,00	4,91	0,00	4,91

Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent de Maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		7,00	2,00	9,00	4,56	2,23	6,79
Médecin de 2ème Classe (obsolète)	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,03	0,03
Puéricultrice de Classe Supérieure	A	1,00	0,00	1,00	0,70	0,00	0,70
Educateur de Jeunes Enfants 1ère classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants 2ème classe	A	2,00	1,00	3,00	1,86	0,20	2,06
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
FILIERE SPORTIVE (e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (f)		2,00	5,00	7,00	1,88	2,15	4,03
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère classe	B	2,00	1,00	3,00	1,68	0,25	1,93
Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème classe	B	0,00	4,00	4,00	0,20	1,90	2,10
FILIERE ANIMATION (g)		2,00	20,00	22,00	5,78	5,08	10,86
Animateur Principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	18,00	18,00	3,29	5,08	8,37
Adjoint territorial d'animation principal de 1re classe	C	1,00	1,00	2,00	1,23	0,00	1,23
Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	C	0,00	1,00	1,00	0,26	0,00	0,26
FILIERE POLICE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
APPRENTIS		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Apprentis	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h)		58,00	37,00	94,00	57,66	15,83	73,49

La collectivité compte 94 agents soit 73,49 agents en équivalence temps plein (ETP).

BILAN DE FORMATION DES ELUS
ANNEE 2019

[illegible]